

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27/09/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	24	31

Vote
A L'UNANIMITE
Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE DE LA SARTHE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2022, le 27 Septembre à 20:30, le Conseil Communautaire du Sud Est Manceau s'est réuni à la Salle du Conseil Communautaire, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROUANET Nicolas, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 21/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes le 21/09/2022.

Présents : M. ROUANET Nicolas, Président, Mmes : BERTHE Isabelle, HATTON Anita, LALANNE Géraldine, LEBEAU Sonia, MIRGAINÉ Christine, MORGANT Nathalie, PAQUIER Monique, PASTEAU Dominique, PREZELIN Séverine, RENAUT Martine, TRAHARD Véronique, TURBAN Jacqueline, MM : BACHELIER Jean-Christophe, BRIONNE Alain, CHAUVEAU Pascal, COME Laurent, DE SAINT RIQUIER Arnaud, FOUCHARD Stéphane, FOURMY Guy, HERRAUX Denis, HUMEAU Michel, HUREAU Laurent, TAUPIN Laurent

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : CHAUVEAU Cécile à M. TAUPIN Laurent, CORMIER Véronique à M. FOUCHARD Stéphane, MASSE Karine à Mme PAQUIER Monique, SIMON Claudette à Mme TRAHARD Véronique, MM : GRAFFIN Serge à Mme PASTEAU Dominique, HERVE Yves-Marie à M. HUMEAU Michel, LEPETIT Jean-Pierre à M. ROUANET Nicolas

A été nommé(e) secrétaire : Mme PREZELIN Séverine

DEL2022/073 – Création de poste pour avancement de grade

Suite à la réussite d'un agent à l'examen professionnel d'adjoint administratif principal 2ème classe en 2021 et afin de permettre son avancement de grade, il est proposé à l'assemblée de prévoir que ce poste soit susceptible d'être pourvu sur chacun des grades du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, soit :

- adjoint administratif
- adjoint administratif principal de 2ème classe
- adjoint administratif principal de 1ère classe

Les Lignes Directrices de Gestion adoptées à compter du 1er juillet 2022 prévoient des critères en matière d'avancement de grade suite à concours ou examen professionnel. Ceux-ci ont été vérifiés au préalable à l'avancement ci-dessus proposé.

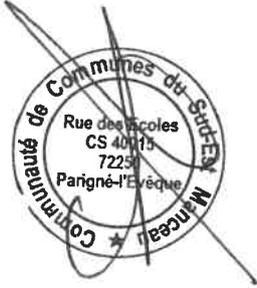
Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

- **DECIDE** de modifier le tableau des emplois en conséquence.
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte ou tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
A Parigné l'Evêque, le 27/09/2022

Le Président,
Nicolas ROUANET



La secrétaire,
Séverine PREZELIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200421-20220927-DEL2022073-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Publication : 03/10/2022